

## COMMUNE DE WARHEM

### RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 9 Avril 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 Avril 2023 en son lieu habituel sous la présidence de son Maire P. BOUTTEMY.

Les élus ont voté à l'unanimité :

a) Les Comptes Administratif et de Gestion de 2023.

Les résultats de l'année écoulée se traduisent par un excédent de la section de fonctionnement de 280 870,09 euros et un déficit de la section d'investissement de -501 178,09 euros soit un total de -220 308,00 euros.

Les restes à réaliser (RAR) en investissement se montent à 437 594,00 euros en recettes et 416 267,00 euros en dépenses. Il s'agit d'opérations votées sur le budget 2023 et non exécutées sur l'exercice concerné.

En raison du résultat de clôture en investissement au 31/12/2023 de – 160 223,74 le besoin net de la section d'investissement se monte à 138 896,74 €.

Les subventions inscrites en section d'investissement n'ayant pas été recouvrées en 2023 le seront en 2024.

Monsieur le Maire a tenu à remercier et à féliciter les élus et le personnel communal pour le travail accompli ainsi que pour les soins apportés à la gestion quotidienne et leur disponibilité. Malgré une année marquée par la hausse du coût de l'énergie, et notamment la fin des travaux de Restauration du Clos et du Couvert de l'Eglise le résultat comptable global et la capacité d'auto-financement restent corrects.

b) Le montant des subventions allouées aux associations de 80 569,00 € dont 32 600 euros destinés à l'organisme Rigolo comme la Vie pour les Accueils Collectifs de Mineurs.

c) La participation à l'Ecole Notre Dame en application du contrat d'Association de 1989 soit 660,12 euros par élève au 31/12/2023.

Avant de passer au vote des Taux d'imposition pour 2024, Monsieur le Maire a retracé le bilan 2023 qui affiche de bons résultats tout en relevant qu'il faut rester prudents car les années 2024 et 2025 s'annoncent incertaines au niveau national et géopolitique. Toutefois, un programme chargé en investissement est engagé.

L'année 2024 verra principalement :

- Le début de la construction de la petite crèche à partir de mi-avril
- Les travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux (Electrique, Eclairage Public, France Telecom, Fibre Optique) ainsi que la réfection des trottoirs de la Rue de Rexpoède en partie Nord et de la rue des Anciens Combattants à partir de mi-mai.

- Le remplacement du chauffage de la Salle Polyvalente en dehors de la grande salle
- Le début des travaux de voirie et des réseaux divers du futur lotissement
- L'aménagement d'une surface d'évolution et de trottoirs RD3 en face du pont du Millebrugghe

Après avoir pris en compte ce qui précède ainsi que les subventions attendues les élus ont voté à l'unanimité.

1) **Le maintien des mêmes taux d'imposition des taxes foncières qu'en 2023** à savoir :

- 36,92 % pour la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB)
- 47,66 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)
- 14,86 % pour la Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)

M. le Maire a tenu à préciser que les bases d'imposition fixées par l'Etat sont en progression de 3,90 % par rapport à 2023.

2) Le Budget Primitif 2024 qui se présente de la manière suivante :

Investissement : Equilibré en dépenses et recettes à hauteur de 1 976 607,74 euros

Fonctionnement : Dépenses : 1 365 941,00 euros

Recettes : 1 514 427,00 euros s'ajoutant au Résultat d'exploitation reporté

Par ailleurs, les tarifs en fonction du quotient familial pour la mutualisation des mercredis pendant les périodes scolaires avec les communes de Bergues et Hoymille de Septembre 2024 à Août 2025 ont été adoptés.

Le Maire,  
P. BOUTTEMY

The image shows the official seal of the Mairie de Bergues (Nord) on the left, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE BERGUES', 'R.F.', and '(Nord)'. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink.